

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 010-682/17/CT

■ Approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15561/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé la Métropole Aix-Marseille-Provence par fusion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Syndicat d'agglomération nouvelle d'Ouest Provence et la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Aujourd'hui, la Métropole Aix-Marseille-Provence prend le relai dans la gestion de ce fonds.

Le Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) est destiné à aider les entreprises innovantes à créer de l'emploi et se présente sous la forme d'une subvention de maximum 8000€/personne embauchée en CDI ; Le montant alloué à une entreprise sur trois ans est plafonné à 96 000 euros. Les entreprises innovantes doivent être créatrices d'un minimum de trois emplois pérennes. Il doit s'agir d'emploi à durée indéterminée, créés sous trois ans et maintenus, sous peine de remboursement, au moins deux ans au-delà de l'échéance de la convention d'aide. Elles doivent être installées ou s'implanter sur l'un des quatre périmètres

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

géographiques du territoire Marseille Provence identifiés «territoires innovants» : Technopôle de Château-Gombert, Pôle Média de la Belle de Mai, le Technopôle de Luminy et le Parc des Florides.

Quatre partenaires institutionnels abondent au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) : Préfecture de Région/ SGAR via le FRED, Conseil Départemental 13, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Marseille.

Les dossiers de candidature sont analysés en Comité d'Engagement. L'entreprise ou le porteur de projet est convoqué pour présenter son dossier devant un jury, composé des membres financeurs ainsi que des experts techniques et financiers. Le principe du financement des dossiers est défini sur la base 50/50 entre l'État et une collectivité.

Le neuvième et dernier comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 25 avril 2017. Cinq projets d'entreprises ont été présentés : Exolis, Led's Chat, Meetobiz, Moben&Rooster et Multiwave Innovation. Trois projets sont soutenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence et les deux autres par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Il s'agit de :

LED's CHAT

Basée sur une technologie brevetée, LED'S CHAT développe des dalles lumineuses connectées pour créer des surfaces décoratives et communicantes modulaires dans leurs formes, interactives vis à vis de l'environnement, comprenant une intelligence embarquée avec des algorithmes autonomes. L'entreprise développe également des logiciels pour simplifier l'utilisation de ses produits par ses clients : des fabricants ou intégrateurs des solutions LED's CHAT.

LED's CHAT est la première entreprise à exploiter les algorithmes distribués dans des applications industrielles. Cette technologie permet de s'affranchir d'un ordinateur central (PC) pour permettre à chaque objet intelligent de partager le calcul et leur fonctionnement. Les avantages de cette approche sont :

- une plus grande robustesse aux pannes de communications,
- une modularité intrinsèque qui permet de modifier très simplement le réseau d'objets connectés,
- une maintenance qui ne nécessite aucune expertise puisque chaque objet introduit dans le réseau se configure tout seul automatiquement.

L'utilisation de la technologie LED's CHAT permet de réduire très significativement les coûts de production, installation et maintenance de systèmes intelligents en réseau.

LED's CHAT, hébergée chez Marseille Innovation au Pôle Média de la Belle de Mai, va créer 8 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise LED's CHAT avec l'Etat, pour un montant de 45 500 euros, soit 22 750 euros à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

MOBEN&ROOSTER

Cette société va mettre au point un moteur de recherche métier par interrogation sémantique en vue d'offrir une place de marché pour identifier des fournisseurs dans les domaines de l'énergie. L'offre s'appuie sur une plateforme d'intelligence artificielle (PaaS) pour produire des services en ingénierie. L'objectif est de simplifier l'expérience digitale pour optimiser le pouvoir décisionnel client et lui permettre d'accélérer son business (coût, qualité, délai).

L'offre portera sur un ensemble de services en ingénierie pour ses clients autour de leur cœur de process/métier essentiellement optimiser l'avant-vente, la qualification RH digitale par l'analyse des CV, le « quoi faire » à chaque moment d'un projet. Son innovation porte essentiellement sur les « services et fonctionnalités » : une application = un service pour répondre à un besoin. La priorité est de pouvoir répondre à des enjeux métiers, les usages et l'humain : « l'entreprise augmentée ».

MOBEN&ROOSTER, hébergée chez Marseille Innovation sur le Technopôle de Château Gombert, va créer 8 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise MOBEN&ROOSTER avec l'Etat, pour un montant de 42 500 euros, soit 21 250 euros à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

MULTIWAVE INNOVATION

Le cœur de métier de la société Multiwave Innovation est de développer, fabriquer et commercialiser des technologies utilisant les métamatériaux en se basant sur des logiciels d'algorithmes mathématiques. Les métamatériaux sont des matériaux conventionnels tels que le plastique, le métal, le silicium etc., qui obtiennent de nouvelles propriétés en les structurant. La combinaison matériau et structuration géométrique permet de changer et de contrôler les propriétés physiques (électromagnétiques et élastiques) d'un matériau en leur donnant de nouvelles fonctionnalités.

L'objectif de la société, dans un premier temps, réside dans la conception, le développement et la fabrication d'antennes passives (fabriquées avec des métamatériaux) qui s'intégreront dans les futures machines IRM ultra hauts champs (UHF) destinées aux marchés de l'imagerie médicale. Multiwave Innovation a acquis une licence exclusive du brevet déposé par les chercheurs de l'AMU (Institut Fresnel) et du CEA et a signé un accord pour co-développer et commercialiser des antennes IRM ultra hauts champs pour l'utilisation clinique.

L'objectif du projet est de faire franchir un cap à l'IRM (Imagerie par résonance magnétique) clinique en améliorant radicalement les résolutions spatiales et temporelles des images IRM. La nouvelle approche proposée ouvrira la voie à un diagnostic in vivo plus précis et permettra de détecter précocement des pathologies comme la maladie de Parkinson et à faire de l'imagerie fonctionnelle pour étudier les organes en mouvement tel que le cœur par exemple.

MULTIWAVE INNOVATION, hébergée chez Marseille Innovation sur le Technopôle de Château Gombert, va créer 12 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise MULTIWAVE INNOVATION avec l'Etat, pour un montant de 72 000 euros, soit 36 000 euros à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de cofinancer les projets de développement des sociétés Led'sChat, Moben&Rooster et Multiwave Innovation.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant les conventions relatives à l'octroi des subventions d'un montant de 22 750 euros à l'entreprise Led's Chat, de 21 250 euros à l'entreprise Moben&Rooster et de 36 000 euros à l'entreprise Multiwave Innovation.

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC